



**BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT RELATIF AUX ACTIVITÉS DU  
FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE  
DÉVELOPPEMENT (FSID)**

32<sup>e</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC  
(Ankara, Turquie, 17-18 mai 2016)

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOLIDARITÉ  
ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSID)**  
**(Au 24 avril 2016)**

**I. CONTEXTE**

1. Le FSID est un Fonds spécial créé au sein de la BID suite à une décision du Sommet Extraordinaire Islamique tenu en décembre 2005 à Makka, Arabie Saoudite. Il a officiellement commencé ses activités à l'occasion de la 32<sup>e</sup> réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BID tenue les 29 et 30 mai 2007 à Dakar, Sénégal.
2. Le Fonds, qui possède la qualité de Waqf<sup>1</sup> (Trust), est doté d'un montant principal ciblé à 10,0 milliards USD. Tous les pays membres ont été invités à annoncer leurs contributions financières au Fonds et à apporter leur soutien technique et moral à ses opérations.
3. Le Fonds se consacre à la réduction de la pauvreté dans les pays membres à travers, entre autres, la promotion de la croissance favorable aux pauvres, le développement humain, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le soutien financier pour l'amélioration durable de la capacité de production et des moyens de revenu pour des pauvres, y compris le financement des opportunités d'emploi, la facilitation de l'écoulement de la production des pauvres en milieu rural, et l'amélioration de l'infrastructure de base préurbaine et rurale. Ces objectifs sont directement liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ils sont également conformes à la Vision 1440H (2020) de la BID. Les financements accordés par le Fonds le sont à titre concessionnel et profitent principalement aux 28 pays membres les moins avancés de la BID (PPMA).

**II. SITUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

4. Le Fonds a été créé grâce aux contributions volontaires des pays membres comme une expression de « *l'esprit de solidarité et de fraternité islamiques* » qui les unit. Par conséquent, les principales contributions devraient venir du groupe classé comme « *pays membres à haut revenu* » à un niveau qui compenserait les éventuelles petites contributions attendues des pays membres les moins avancés (PMMA).
5. Bien que huit ans se soient écoulés depuis le démarrage des opérations du FSID et l'achèvement de sa stratégie quinquennale (2008-2012), le Fonds fait toujours face à des contraintes dues au faible niveau des ressources mobilisées, comparé à son capital cible approuvé de 10,00 milliards USD.
6. Au 25 avril 2016, le niveau des contributions promises au FSID plafonnait à 2,68 milliards USD, engagés par 44 pays membres (1,68 milliard USD) et la BID (1,00 milliard USD).

---

<sup>1</sup> Le concept de *Waqf* (Biens mainmorte/Trust islamiques) implique que seul le revenu généré à partir du placement des ressources du Fonds sera disponible pour le financement de ses opérations.

7. Le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève à 2,47 milliards USD, dont 900 millions USD ont été payés par la BID et 1,57 milliard USD par les pays membres. À ce jour en 2016, aucun pays membre n'a fait de paiement au titre du capital du Fonds, mais la BID a payé 100,00 millions USD du solde de son engagement.
8. Le revenu net du Fonds pour 2015 s'est élevé à 62,07 millions USD comparé à 72,33 millions USD pour l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à une perte de juste valeur non réalisée de 8,32 millions USD au titre des Soukouk FSDI (Obligations islamiques) et à une perte de change de 2,5 millions USD intervenue en 2015.
9. Dans un effort visant à relever le faible niveau des engagements des pays membres au titre du capital du FSID, le Conseil des Gouverneurs du FSID a adopté la Résolution No. FSID/CG/3-432 à sa quatrième réunion tenue en juin 2011 à Djedda. Le Conseil a trouvé une manière de déterminer le niveau approprié de la contribution volontaire d'un pays membre au FSID sur la base d'un critère moyen pondéré composé de trois indicateurs :
  - La valeur du Produit Intérieur Brut (PIB) d'un pays en termes réels.
  - La valeur des exportations de biens et services d'un pays
  - La valeur des réserves de change d'un pays.
10. Cette résolution est conforme au point de vue exprimé à diverses réunions des organes de l'OCI, selon lequel l'absence de lignes directrices destinées à aider chaque pays à déterminer sa contribution appropriée au FSID est l'une des raisons du faible niveau des engagements annoncés.
11. De plus, le Conseil des Gouverneurs du FSID a adopté, à sa 5<sup>e</sup> réunion tenue les 3 et 4 avril 2012 à Khartoum, la résolution No. FSID/CG/3-433) appelant tous les pays membres à :
 

*« ... prendre toutes les mesures pour soutenir les efforts du FSID dans la mobilisation de ses ressources, dont l'allocation au profit du FSID d'un Waqf approprié que le Fonds pourra développer pour générer des recettes de nature à renforcer ses ressources. Le Waqf ainsi alloué sera considéré comme un ajout à la contribution financière du pays membre donateur. Au moins 50% du revenu généré par les placements du Waqf seront utilisés par le FSID pour financer ses projets dans le pays membre concerné, et le solde servira à financer les autres activités du Fonds. »*
12. Il est clair que la mise en œuvre de ces importantes résolutions permettra au Fonds de renforcer ses ressources. En cas de donation Waqf, le pays donateur bénéficiera du revenu généré par le développement et la location des Awqaf alloués. Dans un pays, le Bénin, un terrain a été donné au Fonds. Une cérémonie a été organisée en mars 2016 à Cotonou pour annoncer la construction de deux tours jumelles sur ledit terrain. Neuf autres pays ont également réagi à cette résolution et affecté des terrains à des endroits prisés pouvant accueillir des bâtiments modernes qui seraient mis en location pour générer des revenus pour le Fonds. Il s'agit des pays suivants : Azerbaïdjan, Cameroun, Jordanie, Sénégal, Yémen, Oman, Soudan, Guinée et Burkina Faso. En outre, un certain nombre de pays membres ont demandé des informations dans la perspective de donations Waqf appropriées au Fonds conformément à cette résolution.
13. Par ailleurs, le 4<sup>e</sup> Sommet Islamique Extraordinaire tenu les 14 et 15 août 2012 à Makka, ainsi que le 12<sup>e</sup> Sommet OCI tenu du 2 au 7 février 2013 au Caire, et le 13<sup>e</sup> Sommet OCI tenu les 11 et 15 avril 2016 à Istanbul ont souligné le rôle qui

revient au FSID dans la lutte contre la pauvreté et appelé la BID à mobiliser davantage de soutien pour le Fonds. Par conséquent, un objectif stratégique du Fonds pour les trois années à venir consistera à redoubler d'effort pour réaliser tous les engagements impayés et relever le niveau d'engagement des pays membres. En même temps, le FSID continuera d'explorer de nouveaux moyens de mobilisation de ressources complémentaires pour ses opérations à travers des mécanismes tels les Fonds Trust, l'allocation d'actifs Waqf, les partenariats et le cofinancement des projets FSID, et les donations des mécènes et du secteur privé.

14. Le Conseil d'administration du FSID a approuvé un cadre en vue de la création de Fonds Trust en soutien aux programmes de réduction de la pauvreté avec les bailleurs de fonds intéressés, dont les gouvernements, les mécènes, les sociétés privées, les institutions de développement et autres. Le FSID est en passe de développer un mécanisme opérationnel pour les Fonds Trust tout en entretenant des liens étroits avec les donateurs intéressés, ainsi que des discussions avec certains pays membres en vue du démarrage de Fonds Trust dédiés à la réduction de la pauvreté et de projets/plans d'investissements de développement pouvant bénéficier aux pauvres également.
15. Le Fonds est également en train de réviser sa politique d'investissement pour garantir une source de revenu stable qui répond aux besoins en ressources, et assurer la préservation et l'appréciation à long terme de la valeur réelle des montants principaux investis.

### **III. OPÉRATIONS FSID**

16. Les approbations cumulées du FSID s'élevaient à la fin de 2015 à 565,8 millions USD. Durant l'exercice, 19 opérations d'un montant de 133,36 millions USD ont été approuvées en faveur de 15 pays membres, contre 12 projets de 128,0 millions USD approuvés en 2014 dans 10 pays. Conformément à la Politique de la BID pour la Réduction de la Pauvreté, le FSID soutient les projets à fort contenu lié à la pauvreté, et au moins 80% de ses approbations vont aux PMMA. En 2015, 85% des approbations du Fonds ont été allouées au PMMA, dont 40% visaient des projets à fort contenu lié à la pauvreté, notamment dans les domaines du microcrédit, de la formation professionnelle, de l'éducation et du développement rural. En fait, 61% de ces approbations ont bénéficié à l'Afrique, 15% aux pays de la CEI et 12% aux pays d'Asie et du Moyen Orient.

### **IV. PROGRAMMES THÉMATIQUES DU FSID**

20. Deux programmes thématiques ont été élaborés par le FSID en vue de leur mise en œuvre pour la réduction de la pauvreté durant la période de la stratégie quinquennale (2008-2012). La mise en œuvre de ces programmes se poursuit au-delà de la période de ladite stratégie : Programme d'apprentissage professionnel (VOLIP) et Programme d'Appui au Microcrédit (PAMC). Le coût total de chacun de ces projets est estimé à 500 millions USD. Le FSID agit comme un catalyseur en fournissant 20,00 millions USD par an à chaque programme à titre de fonds de démarrage à partir de ses ressources propres, et en mobilisant les montants restants auprès d'autres partenaires, notamment les BMD, le secteur privé, les banques/institutions financières islamiques et les organisations de bienfaisance et de la société civile.
21. À ce jour, un certain nombre de projets a été approuvé au titre de ces deux programmes pour une valeur totale de 247,52 millions USD (136,05 millions USD pour le VOLIP et 111,47 millions USD pour le PAMC). La contribution du

FSID s'élève à 74,53 millions USD (50,01 millions USD pour le VOLIP et 24,52 millions USD pour le PAMC). Le gros des approbations a été alloué aux pays africains.

## V. PROMOTION DU COFINANCEMENT AVEC LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

22. Le FSID assure activement la promotion du cofinancement pour accroître le volume total de financement disponible et en optimiser l'impact. L'objectif est également de renforcer les relations de travail avec les parties prenantes et d'autres partenaires de développement afin de décupler les chances de réussite et de durabilité des projets. De plus, le Fonds a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques dans le cadre de nouvelles activités. Ci-après quelques exemples choisis de ces initiatives :

### - Programme de Villages Durables (PVD):

23. Le FSID a lancé ce programme en mai 2011 pour être mis en œuvre d'abord dans six pays africains durant les trois premières années. Ce programme, qui s'inspire en partie du Projet des Villages du Millénaire des Nations Unies, vise à offrir un modèle de développement multi-secteurs intégré pour résoudre la problématique de la pauvreté extrême parmi les populations rurales. Des PVD ont déjà commencé au Tchad (région de Salamat), Kulbus dans l'ouest du Darfour au Soudan, et en Mozambique, tandis que des arrangements sont en cours pour le démarrage de deux projets au Niger et en République Kirghize. Le montant approuvé au titre du programme s'élève à 120 millions USD (20,00 millions USD en moyenne par projet) sous la forme de prêts et de petites subventions. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec Earth Institute de l'Université de Columbia, le Centre OMD de Nairobi, la Banque Arabe de Développement en Afrique (BADEA), le Croissant Rouge Qatari et d'autres partenaires.

### - Autres Programmes Phares:

24. Le FSID met actuellement en œuvre de nouveaux programmes phare, dont le Programme de Réduction de la Pauvreté Urbaine, le Programme d'énergie renouvelable pour la réduction de la pauvreté, et le programme « *Save the Mothers* » ou « *Sauvez les Mères* ».

## VI. NOUVELLES INITIATIVES

24. Au nombre des nouveaux programmes phare du FSID on peut citer le Programme de réduction de la pauvreté urbaine, le Programme d'énergie renouvelable pour la réduction de la pauvreté, et le programme « *Save the Mothers* ».

27. Le FSID a par ailleurs fourni 100 millions USD au titre d'un nouveau programme appelé « Vies et Moyens de Subsistance » (VMS) comme une facilité de réduction des coûts (*Buy-down*) créée par la BID et la Fondation Gates. La contribution du FSID au programme VMS non seulement aidera à mobiliser de nouvelles ressources auprès d'autres partenaires de développement, mais permettra aussi de générer des ressources concessionnelles pour les pays membres.

25. Un fonds/société dotée de 50 millions USD est en passe d'être créée en partenariat avec le gouvernement de l'Indonésie et d'autres intervenants au profit des institutions de microcrédit islamique.

## VII. PERSPECTIVES D'AVENIR

25. Le FSID envisage de prendre un certain nombre de mesures pour intensifier les efforts de mobilisation des ressources et de plaider. Au nombre de ces mesures on trouve :

- Le renforcement des efforts de mobilisation des ressources à travers des consultations avec les pays membres, l'exploitation de sources non traditionnelles telles le mécénat, les dons en nature, les donations de terrains Waqf dans les pays membres, etc.
- La collaboration avec le secteur privé dans le cadre des initiatives FSID de responsabilité sociale des entreprises (RSE), ainsi que des contacts avec des particuliers fortunés et des institutions dans les pays membres susceptibles de contribuer au Fonds.
- La mise au point de la seconde Stratégie FSID pour la période 2016-2018.
- La création de Fonds Trust dédiés à la réduction de la pauvreté sous l'ombrelle du FSID. Ces Fonds viseront à financer les services de base aux pauvres, tels l'éducation primaire, les soins de santé primaires, le microcrédit, le développement agricole et rural, l'énergie pour le pauvre, les secours d'urgences et le renforcement des capacités institutionnelles.
- La mise en œuvre de plans de microcrédit et d'investissement pour le développement en faveur des pauvres dans le cadre de son programme d'investissement en capital.
- La mise au point d'un Fonds appelé *Global Education Impact Fund*. Il est proposé de doter ce Fonds (GEIF) de 500,00 millions USD de Waqf conditionnel (Trust) auquel le FSID versera 100,00 millions USD à titre de contribution à partir de ses ressources en capital. Le FSID mobilisera le montant restant auprès de fondations régionales, mécènes et individus fortunés. Le GEIF travaillera non seulement avec les gouvernements des pays membres, mais aussi avec le secteur privé et les ONG pour produire un impact visible dans le secteur de l'éducation dans les pays membres.
- La révision et la mise en œuvre robuste de la politique d'investissement du FSID garantiront l'accroissement du revenu du Fonds.
- L'élargissement des partenariats du Fonds pour un effet de levier accru.

\*\*\*\*\*

**ANNEXE**  
**FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT**  
**RELEVÉ DES CONTRIBUTIONS AU CAPITAL DU FSID (EN USD)**

(Au 30 avril 2016)

No.	PAYS	ENGAGEMENTS (USD)	PAYÉ (USD)	Observations
1	Afghanistan	Néant	0	Néant
2	Albanie	10000	0	Néant
3	Algérie	50.000.000	50.000.000	Paiement Intégral
4	Azerbaïdjan	300.000	424.000	Paiement Intégral
5	Bahreïn	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
6	Bangladesh	13.000.000	4.000.000	Échéances 1 - 4
7	Bénin	12250000	0	Néant
8	Brunei	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
9	Burkina Faso	2.200.000	2.238.000	Paiement Intégral
10	Cameroun	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
11	Tchad	2.000.000	0	Néant
12	Comores	Néant	0	Néant
13	Côte d'Ivoire	5000000	0	Néant
14	Djibouti	Néant	0	Néant
15	Égypte	10.000.000	10.000.000	Paiement Intégral
16	Gabon	4.000.000	4.000.000	Paiement Intégral
17	Gambie	Néant	12.000	Cas Spécial
18	Guinée	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
19	Guinée Bissau	Néant	0	Néant
20	Indonésie	10.000.000	7.545.500	Échéances 1 & 2
21	Iran	100.000.000	65.000.000	Échéance 1 & 2
22	Irak	1.000.000	1.000.000	Paiement Intégral
23	Jordanie	3.000.000	3.000.000	Paiement Intégral
24	Kazakhstan	11.000.000	6.000.000	Échéances 1 & 2
25	Koweït	300.000.000	300.000.000	Paiement Intégral
26	République Kirghize	Néant	0	Néant
27	Liban	1.000.000	1.000.000	Paiement Intégral
28	Libye	Néant	0	Néant
29	Malaisie	20.000.000	20.000.000	Paiement Intégral
30	Maldives	Néant	0	Néant
31	Mali	4000000	0	Néant
32	Mauritanie	5000000	0	Néant
33	Maroc	5.000.000	5.000.000	Paiement Intégral
34	Mozambique	200.000	200.000	Paiement Intégral
35	Niger	2000000	0	Néant
36	Nigeria	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
37	Oman	5.000.000	5.000.000	Paiement Intégral

38	Pakistan	10.000.000	10.000.000	Paiement Intégral
39	Palestine	500.000	186.000	Échéance 1
40	Qatar	50.000.000	50.000.000	Paiement Intégral
41	Arabie saoudite	1.000.000.000	1.000.000.000	Paiement Intégral
42	Sénégal	10000000	0	Néant
43	Sierra Leone	1.000.000	300.000	Échéance 1
44	Somalie	Néant	0	Néant
45	Soudan	15.000.000	944.000	Échéance 1
46	Suriname	500.000	500.000	Paiement Intégral
47	Syrie	2.000.000	2.000.000	Paiement Intégral
48	Tadjikistan	Néant	0	Néant
49	Togo	1.000.000	1.000.000	Paiement Intégral
50	Tunisie	5.000.000	5.000.000	Paiement Intégral
51	Turquie	5.000.000	5.000.000	Paiement Intégral
52	Turkménistan	Néant	0	Néant
53	Ouganda	100000	0	Néant
54	EAU	Néant	0	Néant
55	Ouzbékistan	300.000	300.000	Paiement Intégral
56	Yémen	3.000.000	3.000.000	Paiement Intégral
57	Banque Islamique de Développement	1.000.000.000	900.000.000	Portion 1. échéance 9
	<b>Total</b>	<b>2.679.360.000</b>	<b>2.347.649.500</b>	

**Engagement néant : 12 pays**

**Engagé et intégralement payé : 28 pays**

**Engagé et partiellement payé : 6 pays**

**Engagé, mais non payé : 10 pays**

**Engagements au Capital Cible : 26.8%**

**Capital libéré / Engagements : 88.54%**